

VOUS SOUHAITEZ EXPOSER À LA MAPRAA (Lyon) EN 2016 ?

PROGRAMMATION EXPOSITIONS INDIVIDUELLES 2016

Cycle Expos personnelles

Ni galerie, ni centre d'art, la mission première de la MAPRA n'est pas celle d'un diffuseur d'œuvres, mais d'information. C'est dans cette logique qu'elle programme ses différents cycles d'expositions, que ce soit celles liées à la présentation de structures, à la sortie d'éditions sur les arts plastiques ou diverses autres manifestations. C'est également dans cet esprit qu'elle produit chaque année douze expositions individuelles d'artistes : ayant peu ou pas encore montré leur travail en milieu professionnel.

Artistes éligibles :

Ces expositions concernent des artistes travaillant ou résidant dans un des 8 départements de Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Haute-Savoie et Savoie). Ils sont choisis sur dossier par une commission avec vote.

NOTE : À partir de janvier 2016, avec la nouvelle Région RHÔNE-ALPES AUVERGNE la MAPRA étend ses services à l'Auvergne. Elle deviendra la **MAPRAA / MAISON DES ARTS PLASTIQUES RHÔNE-ALPES AUVERGNE**

Les artistes des départements de l'Allier (03), du Cantal (15), de Haute-Loire (43) et du Puy-de-Dôme (63) sont donc également concernés.

Les expositions :

Tout médium d'expression : peinture, gravure, etc... sculpture, installation, design, etc... photo, vidéo, numérique, etc... performance, etc...

- Expositions personnelles d'une durée d'une vingtaine de jours qui ont lieu simultanément chacune dans l'un des deux espaces / EXPOS / MAPRA (rez-de-chaussée et au 1er étage) : 7 rue Paul Chenavard Lyon 1er.
- Elles sont ouvertes à tous, indistinctement adhérents ou non-adhérents à la MAPRA.
- Prise en charge MAPRA intra-muros : assurances, communication, cartons d'invitation, mailing MAPRA, vernissage.

Dossier de candidature :

- Sauf pour la vidéo, les dossiers doivent être présentés en version papier
- Chaque dossier doit impérativement contenir :
 - 10 photos d'œuvres (minimum), les plus récentes et toutes indications inhérentes au type d'œuvres représentées (**impérativement** : technique, format, date), 2 films minimum sont souhaités pour la vidéo,
 - 1 CV indiquant votre âge, les ou l'exposition, autres manifestations collectives et individuelles, et un texte présentant votre démarche artistique et tout autre texte ou indications que vous jugez utile...

Date limite de réception des dossiers le 18 OCTOBRE 2015

NOTE : Si après le choix d'un dossier, il s'avérait que les informations sont partielles ou inexactes, la commission, jusqu'au jour même de l'exposition se réserve la possibilité de l'annuler.

Retour du dossier

- Joignez une enveloppe timbrée, votre dossier vous sera retourné.
- Sur votre indication, ou en l'absence d'enveloppe timbrée, votre dossier sera mis en consultation publique dans l'espace de documentation MAPRA.

ADRESSEZ OU DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER

A Expo. MAPRA
9 rue Paul Chenavard
69001 Lyon

Contact : Frédéric Maillant

tél. 04 78 29 53 13

exposition@mapra-art.org

<http://www.plateforme-mapra-art.org>